

Actualité

Sondage « La perception des services publics locaux par les Français »

A la demande de l'IGD, BVA a réalisé du 29 novembre au 1^{er} décembre 2001 une enquête en face à face auprès d'un échantillon représentatif de la population française. Au delà d'une image globalement positive des services publics locaux, les résultats révèlent des degrés de satisfaction très inégaux selon les services concernés. La distribution de l'électricité est plébiscitée, avec 94 % de satisfaits, la distribution de l'eau et la collecte et le traitement des déchets emportent la satisfaction de plus des trois quarts des Français, respectivement 78% et 75% de satisfaits, le stationnement payant recueille quant à lui un taux d'insatisfaction majoritaire, avec 54% de jugements négatifs. A l'exception notable de la restauration collective, comme lors du précédent sondage de 1997, les Français refusent majoritairement de payer plus cher pour obtenir un service de meilleure qualité, 45% s'y refusent contre 40% qui acceptent.

En outre, 52% des personnes interrogées se disent mal informées sur les services publics locaux, chiffre qui explique qu'elles reconnaissent à 82% l'utilité de commissions consultatives d'usagers, bien qu'elles ne soient cependant que 56% à être disposées à y prendre part.

Autre résultat intéressant: huit Français sur dix se prononcent en faveur d'une tarification sociale des services publics, et sept sur dix en faveur d'une uniformisation de la qualité et des tarifs.

Enfin l'image positive de la gestion déléguée se confirme, 58% pensent que c'est une bonne chose, les Français lui reconnaissant nombre d'avantages.

Agenda

16 janvier : Signature de la « Charte des services publics locaux » par le Président Martinand et les présidents de l'AMF, de l'ADF et de l'ARF, avec le parrainage de Christian Poncelet, Président du Sénat.

22 janvier : Réception d'une délégation du gouvernement québécois conduite par le ministre Sylvain SIMARD, Président du Conseil du Trésor. Les discussions porteront sur le partenariat public-privé, et notamment sur l'identification, le partage et la couverture des risques dans les projets.

24 janvier : Participation du Président Martinand au colloque « Les transports, obstacle ou outil du développement durable ? »

29 janvier : Réunion du Bureau de l'IGD

1^{er} février : Séance du Comité d'Orientation et d'Evaluation, à 15h

Le message du Président

IGD - Seconde étape

Depuis le 1^{er} avril 2001, l'IGD est engagé dans un nouveau programme quinquennal après accomplissement de l'ensemble des actions d'accompagnement de sa prorogation. En premier lieu, le nombre maximal de sièges au Conseil d'administration a été augmenté de 31 à 43 membres dans la perspective d'accueillir de nouveaux membres. Les deux premiers entrants sont l'Association des Régions de France et l'Association des Maires des Grandes Villes de France, chacune représentée par son président, respectivement Jean-Pierre Raffarin et Jean-Marie Bockel. Le Comité d'Orientation et d'Evaluation a été refondu et placé sous la présidence de Dieudonné Mandelkern. Enfin, le Bureau a eu l'occasion de se réunir à plusieurs reprises pour piloter l'élaboration du document fondateur des nouvelles orientations de l'IGD : la « Charte des services publics locaux », qui a été signée le 16 janvier dernier au terme de plus de six mois de travaux préparatoires (voir dossier ci-après).

Document directeur du nouveau programme, la Charte aborde les thèmes que l'IGD a inscrits à l'ordre du jour de ses travaux, en complément des réflexions juridiques approfondies qui avaient caractérisé l'action conduite sous l'autorité de Marceau Long, Président fondateur. Les activités de l'IGD vont donc s'enrichir de nouvelles dimensions intégrant les approches économique, territoriale, sociale, environnementale, statistique, et d'évaluation...

Indépendamment de ces objectifs portant sur les idées, l'IGD va s'efforcer d'adapter sa communication et ses échanges aux attentes de ses membres et des partenaires de la gestion des services publics : lettre d'information, site internet, nouvelles publications, rencontres territoriales, cycle de conférences, nouveaux groupes de réflexion... autant d'éléments à même d'y contribuer.

Autant dire que cette large ambition suppose pour s'accomplir une accélération du " convoi " aujourd'hui lancé dans la bonne direction et qui dépendra des moyens et des ressources à notre disposition.

Dossier

La Charte des services publics locaux

Cette Charte vise à développer un « esprit nouveau » chez l'ensemble des partenaires de l'organisation et de la gestion des services publics locaux (...). Quel est cet « esprit nouveau » ? C'est bien sûr celui d'une démarche de progrès sur l'ensemble des aspects de la gestion des services publics locaux conduisant à améliorer leur qualité et leur performance au service du développement durable. Dans l'immédiat, la Charte trace la voie pour un progrès sur le plan non seulement juridique mais surtout qualitatif et économique, dans le sens d'une prise en compte de l'ensemble des finalités des services publics en particulier celles relatives à la solidarité sociale et territoriale ou encore aux questions de sécurité, de santé et d'environnement. *Le Moniteur 18 janvier 2002*

IL ne s'agit pas de proclamer quelques principes et de se donner bonne conscience, mais d'impulser une démarche permanente de progrès.

Pour éclairer le débat sur le choix du mode de gestion, nous proposons de le fonder sur deux principes et une démarche d'émulation comparative :

- libre choix par les autorités compétentes, en application du principe constitutionnel de la « libre administration » et du principe communautaire de « subsidiarité » ;
- réversibilité du choix en levant les obstacles qui la rendent aujourd'hui difficile et coûteuse ;
- démarche d'éclairage par la comparaison des performances et l'émulation entre opérateurs et entre modes de gestion (parangonnage ou « benchmarking ») (...). En outre, pour construire des relations partenariales équilibrées avec les opérateurs, il faut renforcer sensiblement l'expertise des autorités publiques et rééquilibrer, s'il y a lieu, le rapport de forces avec leurs partenaires publics ou privés. (...). Pour dépasser le débat sur la légitimité du profit dans les services publics, l'attention devrait être portée sur la nécessité d'un surplus économique, que l'opérateur soit public ou privé, et sur la manière de le répartir équitablement (...). *Les Echos 15 janvier 2002*

En signant cette charte, les associations représentatives d'élus territoriaux et l'Institut de la Gestion Déléguée veulent notamment clarifier le rôle des différents acteurs responsables des services publics locaux, favoriser le libre choix par les élus du mode de gestion, et sa réversibilité, en l'éclairant par des comparaisons objectives entre les différents modes de gestion et entre opérateurs. Pour cela, ils développeront le débat public sur les choix majeurs en les fondant sur une évaluation indépendante et pluraliste. www.maire-info.com

Publications et rapports

. Edition de la nouvelle plaquette de présentation de l'IGD, présentant à la fois les missions, les instances et le programme de l'Institut. (disponible à l'IGD-01 44 39 27 00)

. Réédition des études de l'Institut : *La Private Finance Initiative*, par Philippe Cossalter et Bertrand du Marais, et *Intercommunalité et délégations de service de public*. Ces publications sont disponibles à l'IGD.

Interventions et colloques

. 4 octobre 2001 : Participation du Président Martinand à la table ronde " entreprises de la cohérence territoriale " du Congrès national des SEM.

. 4 octobre 2001 : « Le service public de l'eau et de l'assainissement : des responsabilités partagées face à de nouvelles exigences », intervention du Délégué général dans le cadre du colloque organisé au Sénat par le Cercle Français de l'Eau sur « Les clés d'une nouvelle gestion de l'eau ».

. 9/10 octobre 2001 « La gestion déléguée –solutions sur mesure » ; intervention du Délégué général au colloque consacré au partenariat public-privé organisé à Tunis par le CFME ACTIM.

. 27-30 octobre 2001 : Mission au Canada d'une délégation de l'IGD conduite par le Président Martinand et organisée par l'Institut canadien pour le partenariat public privé présidé par Pierre Le François, ancien ministre du Québec.

. 20 décembre 2001 : Intervention du Délégué général à l'occasion du colloque « Environnement et services d'intérêt général » organisé à l'Assemblée Nationale.

. 05 décembre 2001, le CME (Conseil Mondial de l'Eau) et l'IGD ont organisé un " SIDE-EVENT " sur la partenariat public privé dans le cadre de la conférence de l'Eau organisée à BONN, du 3 au 8 décembre 2001.

Le président Claude Martinand a conduit les travaux après une introduction du Professeur Abu Zheid, Président du CME. Les conférences et les débats ont mis en évidence la difficulté pour certains pays comme l'Allemagne ou l'Espagne d'aborder ces questions et plus spécialement de répondre aux attentes des pays en développement.

De leur côté les représentants français, Philippe Cossalter de l'IGD, Dominique Bouillot du SEFI, Jean-Louis Blanc et Charles de Maudhuy, administrateurs du CME, ont insisté chacun dans leur spécialité sur les conditions et les règles à respecter pour construire de bons partenariats.

Le compte-rendu de l'événement ainsi que la synthèse du Président Claude Martinand seront disponibles sur le site Internet de l'IGD (en cours de refonte).